

Service instructeur
Service Insertion et Développement Local

N° CP 2012-4-10-2

Service consulté

MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION POUR 2012

Résumé : L'Assemblée Départementale, lors du vote du BP 2012, s'est prononcée pour l'inscription d'un crédit de 5 366 000 € pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, notamment en faveur des bénéficiaires du rSa et 90 000 € en faveur du concours du Conseil Général aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) dans le cadre de la Politique de la Ville. Elle a délégué à la Commission Permanente l'examen des demandes des contributions financières sollicitées au travers de ces deux dispositifs d'intervention. Le présent rapport intègre également une subvention au titre de l'accompagnement social des personnes handicapées en situation de précarité au bénéfice d'ALSA, qui sera insérée dans une convention unique. Lors du vote du BP 2012, il a été décidé d'abonder le programme régional de formation des salariés en structure d'insertion par l'activité économique à hauteur de 60 000 €. Il convient d'attribuer cette somme à l'URSIEA en charge de la mise en œuvre de ce programme. Le montant total des subventions proposées dans ce rapport s'élève à :

- 5 194 093 € au titre de la politique départementale d'insertion,
- 89 974 € au titre de la politique de la ville,
- 67 500 € au titre de l'accompagnement social de personnes handicapées en situation précaire,
- 60 000 € à l'URSIEA pour abonder le programme régional de formation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique.

Le revenu de Solidarité active (rSa) est une allocation qui participe à l'objectif national de réduction de la pauvreté en France en permettant aux personnes qui retrouvent un emploi de cumuler leur salaire et une partie de l'allocation. Il se substitue, depuis le 1^{er} juin 2009, au Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et à l'Allocation de Parent Isolé (API).

La loi réaffirme également fortement l'articulation entre le droit à la prestation et l'obligation d'insertion. Cette dernière repose à la fois sur l'allocataire et sur la collectivité qui est tenue de lui offrir les moyens de cette insertion. Elle confirme la place des Conseils Généraux desquels relève la responsabilité de la mise en œuvre des politiques d'insertion.

Il a été donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les propositions d'interventions financières dans le cadre de la politique départementale d'insertion.

Les actions proposées répondent aux perspectives de « l'appel à projets 2012 » porté, via le site internet du Conseil Général du Haut-Rhin, à la connaissance de l'ensemble des organismes intervenant dans le champ de l'insertion par l'activité économique ou en matière d'accompagnement social et/ou professionnel, ainsi qu'en matière d'accueil d'urgence.

Les actions proposées dans ce rapport étayent la politique d'insertion haut-rhinoise. Elles ont pour finalité de répondre aux difficultés des personnes sur les huit territoires des Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA).

Pour le financement de cette politique, l'Assemblée Départementale, lors du vote du BP 2012, s'est prononcée pour l'inscription d'un crédit de 5 366 000 € (une provision de 175 655 € est prévue pour permettre le 3^{ème} versement solde des opérations FSE 2011 qui sera ajusté à la réalité des opérations constatée lors du contrôle de service fait).

Le Fonds Social Européen (FSE), intégré dans ces crédits, peut être mobilisé pour les actions d'accompagnement dans l'emploi classique et d'accompagnement socioprofessionnel, à hauteur de 676 742 €. Pour les chantiers d'insertion, 444 280 € de FSE sont programmés pour 2012. Concernant les structures pour lesquelles il est proposé de bénéficier du FSE et pour lesquelles le Comité de Programmation Régional du 20 mars 2012 a donné un avis favorable, la subvention départementale de droit commun figurera dans la convention FSE en tant que contrepartie de l'opération.

Il est ainsi proposé d'accorder au titre des crédits d'insertion :

1. pour l'accompagnement social :

Structures	Subv. Proposée 2012	Observations
Ville de MULHOUSE	205 000	750 accompagnements en continu
ALEOS	40 000	100 accompagnements en continu
ALSA	172 000	180 accompagnements en continu
APPONA 68	56 000	275 accompagnements dont suivi des travailleurs indépendants
CIAREM	405 000	780 accompagnements en continu
ESPOIR COLMAR	20 000	110 accompagnements
Total	898 000	

L'accompagnement social vise à la prise en charge des bénéficiaires du rSa, en grande difficulté, afin de prévenir leur exclusion sociale par la mise en place d'un parcours d'insertion cohérent, utilisant de façon optimale les outils et actions adaptés à leurs besoins et développant leur autonomie.

L'accompagnement social peut être d'ordre psycho-social, socio-éducatif, individuel et collectif. Il s'appuie à la fois sur une aide administrative, des entretiens individuels et des temps collectifs. Les actions de (re)mobilisation sont orientées vers la santé, la mobilité ou encore le logement.

2. pour l'accompagnement socioprofessionnel :

Structures	Subv. Proposée 2012	Observations
Contact +	117 872	400 accompagnements sur les CTSA de Colmar, Guebwiller et Sainte-Marie-aux-Mines
Contact + (FSE)	117 872	
CIAREM	198 000	270 accompagnements CTSA Mulhouse 45 accompagnements CTSA Thann
Ville de Mulhouse	66 000	180 accompagnements en continu
Espace Développement	44 700	90 accompagnements en continu
ARSEA-ICF	29 500	45 accompagnements en continu
Réagir	67 000	135 accompagnements en continu
CISEP	29 000	50 accompagnements en continu
Sémaphore	81 200	162 accompagnements en continu
AGIR Thann	10 000	15 accompagnements en continu
ACIFE	42 700	85 accompagnements en continu
DEFI Guebwiller	10 000	15 accompagnements en continu
MANNE EMPLOI	10 000	15 accompagnements en continu
G7 (FSE)	26 973	action vendanges (64 bénéficiaires)
Total	850 817	
dont FSE	144 845	

L'accompagnement socioprofessionnel vise à la prise en charge des personnes éloignées du monde du travail, qui nécessitent un accompagnement appuyé pour se préparer à intégrer, à terme, l'emploi.

Il s'appuie sur une aide administrative, des entretiens individuels, des temps collectifs, des mises en situation d'emploi ou des actions de formation. Sa finalité est de favoriser l'accès à l'emploi.

3. pour l'accompagnement dans l'emploi classique :

Structures	Subv. Proposée 2012	Observations
Pôle Emploi (CG n)	321 320	700 accompagnements en continu
Pôle Emploi (FSE n)	321 319	
Contact + (CG n)	73 437	141 accompagnements en continu
Contact + (FSE n)	73 436	
CIAREM (CG n)	110 650	240 accompagnements en continu
CIAREM (FSE n)	110 650	
OGACA (CG n)	26 492	50 accompagnements en continu pour la professionnalisation des bénéficiaires du rSa relevant des métiers artistiques ou de projets culturels
OGACA (FSE n)	26 492	
Total	1 063 796	
dont FSE	531 897	

L'accompagnement vise l'accès à l'emploi en milieu "ordinaire" de travail, dans le secteur privé (économique ou associatif) ou public, et ce dans un délai d'accompagnement inférieur à un an.

L'accompagnement dans l'emploi classique est destiné aux personnes qui nécessitent un accompagnement au sein du lieu de travail pour stabiliser la reprise de l'emploi. Il doit permettre la mise en place d'un parcours d'insertion professionnelle cohérent, utilisant de façon optimale les outils et les actions destinés aux demandeurs d'emploi.

4. pour l'accueil en Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) :

L'action des SIAE permet au bénéficiaire du rSa d'expérimenter la situation à l'emploi, afin de procéder à l'évaluation de sa compétence professionnelle pour pouvoir postuler, au terme de son parcours d'insertion, à l'emploi classique.

Les différentes catégories de SIAE se distinguent, notamment, par la nature des publics accueillis, au regard de leur capacité à occuper un poste de travail et de leur productivité. Cette diversité d'intervention des SIAE permet la mise à disposition aux bénéficiaires du rSa d'une offre d'emploi « intermédiaire » visant un (ré)apprentissage des « savoir faire » et des « savoir être ». Ces situations sont valorisantes pour les personnes qui se rapprochent ainsi, par leur activité rémunérée, d'une situation ordinaire de travail.

La proposition de subvention aux SIAE a été déterminée en prenant en compte leur activité d'insertion et leur sollicitation financière. La subvention potentielle est calculée à partir de l'activité totale d'insertion effectuée en 2011 et par l'activité réalisée par les bénéficiaires du rSa à laquelle il est appliqué un coefficient multiplicateur de 10. Il est ainsi proposé d'accorder :

- pour les Associations Intermédiaires (AI), en plafonnant la subvention maximale à 43 500 €,

Associations intermédiaires (AI)	Subv. Proposée 2012	Champs d'intervention
		Mise à disposition de personnel pour...
AGIR	26 200	second œuvre du bâtiment, jardinage...
AMAC	28 600	nettoyage, aide à domicile, jardinage...
DEFI	17 000	second œuvre bâtiment, nettoyage...
DSHA	37 100	de l'aide à domicile
GERMA	10 000	des travaux viticoles et horticoles
INSEF INTER	11 100	ménage, bricolage, jardinage
INTER JOB	12 500	nettoyage, jardinage, débarrassage...
LUDO SERVICES	25 000	nettoyage, jardinage, manutention
MANNE EMPLOI	43 500	déménagement, second œuvre bâtiment...
total	211 000	

- pour les Entreprises d'Insertion (EI), en plafonnant la subvention maximale à 45 000 €, il est ainsi proposé d'accorder :

Entreprises d'insertion (EI)	Subv. Proposée	Champs d'intervention
------------------------------	----------------	-----------------------

	2012	
ADIT	37 500	second œuvre du bâtiment, nettoyage, recyclage de composants électroniques
CONSTRUIRE	31 700	aménagement et entretien d'espaces verts, nettoyage de locaux
COURSECLAIR	26 000	courses et livraisons rapides
EDS	7 700	manutention, espaces verts, sous-traitance industrielle, rénovation du petit patrimoine
ENVIE HAUTE-ALSACE	25 000	électroménager : récupération + reconditionnement (commerce d'occasion) + recyclage
HETRE	2 000	restauration traiteur
IM'SERSON	21 500	imprimerie, communication
LE RELAIS EST	30 000	récupération, reconditionnement, recyclage
REGIE BOURTZWILLER	36 700	aménagement et entretien d'espaces verts - Prestations aux collectivités
OCITO Propreté et Paysages	32 200	second œuvre du bâtiment, nettoyage et espaces verts
OCITO Services à la personne	2 500	services à la personne
REGIE DE L'ILL / REPASS ILL	45 000	régie de quartier et nettoyage-blanchisserie
RE-SOURCES	6 000	aménagement et entretien d'espaces verts. Prestations aux collectivités, entretien des quais de gares
total	303 800	

- pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), en plafonnant la subvention du Conseil Général maximale à 140 000 €, il est ainsi proposé d'accorder :

Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)	Subv. Proposée 2012	Proposition d'action et observations
ACCES	140 000	Production de bois et élagage. Sous-traitance + Cotillons +
ADEIS (CG)	75 000	Entretien d'espaces verts et voiries. Aide à la personne
ADEIS (FSE)	171 423	
ADESION (CG)	45 000	Aménagement et entretien d'espaces verts. Valorisation de mobiliers
ADESION (FSE)	61 612	
ALSA	88 300	Second œuvre bâtiment (réparations locatives). Nettoyage de locaux. Restaurant-Traiteur.
ARMEE DU SALUT	55 000	Récupération d'encombrants, tri, remise en état, vente
ARSEA	22 200	Maraîchage et horticulture
CITE SOLIDAIRE	13 000	Restaurant social
EPICEA	30 000	Entretien des espaces verts. Petits travaux d'entretien de bâtiments
ESPACE DEVELOPPEMENT	15 000	Entretien d'espaces verts et d'espaces naturels
INSEF	29 700	Second œuvre bâtiment, service restauration, entretien d'espaces naturels
LA MANNE ALIM (CG)	15 000	Espaces verts et bâtiment, maraîchage, épicerie sociale
LA MANNE ALIM (FSE)	17 437	
LA PASSERELLE (CG)	19 200	Maraîchage, entretien du patrimoine, création fleurissement d'espaces verts
LA PASSERELLE (FSE)	40 886	
LES AMAZONES	26 000	Nourriture et soins aux animaux, aménagement de la zone de loisirs

ICARE	74 800	Maraîchage biologique
LES JARDINS DE WESSERLING (CG)	16 000	Jardinage et mise en valeur du patrimoine des jardins du Parc
LES JARDINS DE WESSERLING (FSE)	40 485	
MEDIACYCLES	27 000	Médiation dans les trains et bus, accompagnement de personnes handicapées dans les transports
MANNE EMPLOI MMS	13 100	Déménagement social
PAPIVORE (CG)	50 000	Collecte de produits de bureau usagés, promotion du papier recyclé
PAPIVORE (FSE)	40 000	
PATRIMOINE & EMPLOI (CG)	16 000	Restauration de murets, d'ouvrages en pierres sèches, de pavages, petits travaux de maçonnerie
PATRIMOINE & EMPLOI (FSE) (FSE)	41 496	
REAGIR Env (CG)	16 000	Travaux d'entretien des espaces verts, aménagement de l'environnement
REAGIR Env (FSE)	30 941	
SAVA rivières & maraîchage	23 600	Travaux d'entretien d'espaces naturels et ruraux, maraîchage
Total	1 254 180	
dont FSE	444 280	

- pour le chantier d'insertion Cité Solidaire qui gère un restaurant social à Mulhouse, le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) ne s'est pas encore prononcé quant au renouvellement du conventionnement avec l'État. Il est proposé d'attendre cette décision pour verser la subvention,
- pour l'ADEIS, il est proposé d'attribuer **125 000 €** au titre de la couverture d'une partie de ses frais de fonctionnement. La convention spécifique portant sur le fonctionnement d'ADEIS est jointe au présent rapport.
- pour les ateliers du Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA) d'ESPOIR Colmar, il est proposé la subvention de **213 500 €** pour la récupération, réparation, vente d'objets, travaux de menuiserie, restauration, blanchissage, atelier mécanique et de réparation de cycles, espaces verts.

5. pour l'accueil d'urgence :

Structures	Subv. Proposée 2012	Proposition d'action et observations
ACCES	20 000	Centre d'accueil d'urgence « Hôtel social ».
ESPOIR COLMAR	110 000	accueil d'urgence à Colmar et à la Clausmatt
MANNE ALIMENTAIRE	20 000	Colis alimentaires, point info santé, prêts à 0% et épicerie sociale
total	150 000	

Le Conseil Général du Haut-Rhin soutient les actions concourant à la prise en charge des problématiques d'urgence, et ce dans les domaines de l'accueil de jour, de l'hébergement de nuit, afin de maintenir le lien social des personnes les plus fragilisées.

6. pour l'ingénierie ou l'appui technique au dispositif rSa :

Structures	Subv. Proposée 2012	Observations
ALSACE ACTIVE (DLA)	15 000	missions d'appui auprès des structures d'insertion
ALSACE ACTIVE (ETI)	10 000	accompagnement des créateurs d'entreprise
ADIE	15 000	accompagnement des créateurs d'entreprise
VECTEUR	43 000	accompagnement des créateurs d'entreprise
AFPRA	23 000	appui aux référents concernant les problématiques et accompagnement à l'accès aux soins
URSIEA	18 000	tête de réseau des SIAE du Haut-Rhin, - Promotion et observatoire de l'IAE, - Appui à la professionnalisation des structures et de leurs salariés
total	124 000	

Les actions proposées dans ce domaine d'intervention concernent des activités spécifiques de conception, de coordination, d'assistance et de contrôle pour la mise en œuvre du dispositif rSa. Le développement et la mise en place de procédures spécifiques constituent un appui technique à la construction et à la consolidation de l'offre d'insertion en concordance avec la politique départementale. Ce domaine d'intervention concerne également l'accueil des personnes bénéficiaires du rSa qui déclarent un projet de création d'entreprise. Cet accompagnement s'appuie à la fois sur une information précise et une aide administrative pour faciliter les démarches du créateur.

Un modèle de convention portant partenariat dans le cadre de la politique départementale d'insertion, pour l'année 2012, est joint au présent rapport, ainsi qu'un modèle de convention relative à l'octroi d'une subvention du FSE.

Au titre des crédits CUCS, pour la participation départementale au dispositif Politique de la Ville :

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est l'instrument privilégié d'intervention de la Politique de la Ville. Il vise à garantir la mise en œuvre coordonnée des efforts de solidarité des signataires, dans leurs compétences respectives à l'égard des quartiers de la géographie prioritaire et de leurs habitants, dans une perspective d'égalité des chances et de cohésion sociale. Ces quartiers connaissent en effet un taux de chômage élevé et un nombre important de bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) qui justifient le déploiement d'actions spécifiques.

Dans le cadre du Budget Primitif 2012 de la Solidarité, 90 000 € ont été alloués en faveur de l'intervention du Conseil Général dans le cadre de la Politique de la Ville. Ces crédits permettent de compléter la politique départementale d'insertion en faveur des publics en difficulté sur des territoires particulièrement défavorisés.

Il est proposé d'attribuer des subventions au titre des crédits dits CUCS disponibles au Conseil Général, aux actions suivantes :

Structures	Subv. Proposée 2012	Observations
SURSO	30 000	accueil de jour
Mobilité pour l'emploi	20 000	auto école sociale
Sahel vert	7 000	activités autour du relais de la banque alimentaire
Escal	6 000	évaluation du niveau de maîtrise de la langue

G7 (CG)	26 974	action vendanges (64 bénéficiaires)
total	89 974	

Les conventions portant partenariat dans le cadre de la Politique de la Ville sont jointes au présent rapport (à noter que la convention G7 relève du modèle FSE).

Au titre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité :

La part des personnes handicapées dans le public accompagné par l'association ALSA n'a cessé de progresser pour devenir significative. Elle s'élève actuellement à 20 %.

Face à l'ampleur du phénomène de précarité, de la détresse et de la complexité croissante des situations prises en charge, les conditions de travail des professionnels de l'Association sont des plus difficiles en raison d'épisodes de violence fréquents.

Il convient donc de poursuivre et de renforcer le partenariat initié depuis 2007 au titre de l'accompagnement de ce public spécifique handicapé en portant l'aide départementale à 67 500 €. Elle permet le financement d'un poste de travailleur social à temps plein et d'une quote part de 20 % d'un poste de cadre qui s'avère nécessaire à la pérennisation de l'action de l'association.

La reconduction des moyens alloués sera étudiée au vu des bilans annuels fournis par l'Association quant à la mission qu'elle poursuit et qui constitue l'objet de la subvention accordée.

Une convention unique au titre de l'insertion et de l'autonomie est jointe au présent rapport.

Concernant le programme régional de formation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique :

60 000 € ont été votés lors du BP 2012 pour abonder le plan régional de formation des salariés en SIAE. Il est proposé d'attribuer cette dotation à l'URSIEA en charge de la mise en œuvre de ce programme et de sa gestion administrative et financière.

Compte tenu de la qualité des actions proposées par ces organismes en réponse à l'appel à projets émis par le Conseil Général, il est proposé d'accorder :

- À la Ville de Mulhouse :
 - 205 000 € pour l'accompagnement social,
 - 66 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- Au CIAREM :
 - 405 000 € pour l'accompagnement social,
 - 198 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 110 650 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique,
 - 110 650 € FSE pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À ESPOIR Colmar :
 - 20 000 € pour l'accompagnement social,
 - 213 500 € pour l'accueil au Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA),
 - 110 000 € pour l'accueil d'urgence.
- À Pôle Emploi :
 - 321 320 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique,
 - 321 319 € FSE pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À SEMAPHORE :
 - 81 200 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À Espace & Développement :

- 44 700 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
- 15 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À ALSA :
 - 172 000 € pour l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa,
 - 88 300 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 67 500 € pour l'accompagnement des personnes handicapées.
- À Contact Plus :
 - 117 872 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 117 872 € FSE pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 73 437 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique,
 - 73 436 € FSE pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À REAGIR :
 - 67 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 16 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 30 941 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À la Régie de l'III,
 - 45 000 € pour l'accueil dans ses entreprises d'insertion.
- À ALEOS :
 - 40 000 € pour l'accompagnement social.
- À l'AFPRO :
 - 23 000 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif rSa.
- À l'ACIFE :
 - 42 700 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À l'ARSEA-ICF :
 - 29 500 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 22 200 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À AGIR :
 - 10 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 26 200 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À DEFI :
 - 10 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 17 000 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À APPONA 68 :
 - 56 000 € pour l'accompagnement social.
- Au CISEP :
 - 29 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À l'Armée du Salut :
 - 55 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À CITE SOLIDAIRE :
 - 13 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À EPICEA :
 - 30 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À l'ADEIS :
 - 75 000 € pour l'accueil dans ses chantiers d'insertion,
 - 171 423 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 125 000 € pour le fonctionnement de l'association.
- À la Manne Emploi :
 - 10 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 13 100 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 43 500 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À la SAVA :
 - 23 600 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- Aux Amazones :
 - 26 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À ACCES :
 - 140 000 € pour l'accueil dans ses chantiers d'insertion,
 - 20 000 € pour l'accueil et l'aide d'urgence.
- À ADESION :
 - 45 000 € au titre de l'accueil dans ses chantiers d'insertion

- 61 612 € FSE au titre de l'accueil dans ses chantiers d'insertion.
- À la Manne Centre d'Entraide Alimentaire :
 - 15 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 17 437 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 20 000 € pour l'accueil et l'aide d'urgence.
- À PAPIVORE :
 - 50 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 40 000 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À Icare :
 - 74 800 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À INSEF :
 - 29 700 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- Aux Jardins de Wesserling :
 - 16 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion
 - 40 485 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À MEDIACYCLES :
 - 27 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À Patrimoine et Emploi :
 - 16 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 41 496 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À La Passerelle (CCAS Hirsingue) :
 - 19 200 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 40 886 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À HETRE :
 - 2 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- Au RELAIS Est :
 - 30 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À IM'SERSON :
 - 21 500 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À RE-SOURCES :
 - 6 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À OCITO Services à la personne :
 - 2 500 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À la REGIE de BOURTZWILLER :
 - 36 700 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À Construire :
 - 31 700 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À l'ADIT :
 - 37 500 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À ENVIE Haute Alsace :
 - 25 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À OCITO Propreté & Paysage :
 - 32 200 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À EDS :
 - 7 700 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À COURSECLAIR :
 - 26 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À l'AMAC :
 - 28 600 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À DSHA :
 - 37 100 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À GERMA :
 - 10 000 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À INTERJOB :
 - 12 500 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À LUDOSERVICES :
 - 25 000 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À INSEF INTER :
 - 11 100 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.

- À l'URSI EA :
 - 18 000 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif rSa,
 - 60 000 € pour abonder le plan régional de formation des salariés en SIAE.
- À VECTEUR :
- 43 000 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif rSa.
- À l'OGACA :
 - 26 492 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique,
 - 26 492 € FSE pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À ALSACE ACTIVE :
 - 10 000 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif rSa,
 - 15 000 € pour la participation à l'ingénierie (DLA).
- À l'ADIE :
 - 15 000 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif rSa.
- À SURSO :
 - 30 000 € au titre des actions politique de la Ville.
- À Mobilité pour l'emploi :
 - 20 000 € au titre des actions politique de la Ville.
- À Sahel vert :
 - 7 000 € au titre des actions politique de la Ville.
- À Escal :
 - 6 000 € au titre des actions politique de la Ville.
- Au G7 :
 - 26 974 € au titre des actions politique de la Ville,
 - 26 973 € FSE pour l'opération « vendanges ».

Le total des crédits s'élève à 5 411 567 € et se répartit comme suit :

- 60 000 € programme H712 imputation 65-58-6574 (Formation)
- 89 974 € programme H712 imputation 65-58-6574 (CUCS)
- 4 863 007 € programme H812 imputation 017-564-6574 (Autorisation d'Engagement)
- 331 086 € programme H812 imputation 017-564-65734 (Autorisation d'Engagement)
- 67 500 € programme I721 imputation 65-52-6574

Il est proposé :

- d'approuver les termes de la convention particulière à conclure avec l'association ALSA pour le versement de trois subventions s'élevant, pour l'année 2012, à 172 000 € pour l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa, à 88 300 € pour l'accueil en Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et à 67 500 € pour la prise en charge des personnes handicapées, et d'autoriser le Président du Conseil Général à la signer,
- d'approuver les termes de la convention particulière à conclure avec l'association ADEIS pour le versement d'une subvention de 125 000 € au titre de la couverture d'une partie de ses frais de fonctionnement pour l'année 2012 et d'autoriser le Président du Conseil Général à la signer,
- pour La Manne Centre d'Entraide Alimentaire, Réagir, ADEIS, CIAREM, Pôle emploi, CCAS La Passerelle, Les Jardins de Wessering, Patrimoine et Emploi, ADESION, OGACA, Papivore, Contact Plus et le G7 :
 - d'approuver les termes de la convention-type relative à l'octroi d'une subvention du FSE, jointe au présent rapport, qui intègre la subvention issue des crédits départementaux au titre de la politique d'insertion du Conseil Général intervenant en tant que contrepartie à la mobilisation des fonds européens,
 - d'autoriser le Président du Conseil Général à conclure, sur la base de la convention-type susmentionnée, une convention particulière constituant la

condition préalable au versement des subventions accordées avec chacune de ces associations,

- pour SURSO, Mobilité pour l'emploi, Sahel vert et Escal :
 - d'approuver les termes des conventions portant fixation des montants de subvention et des droits et obligations du Département et de chaque organisme bénéficiaire de ces subventions versées au titre des actions menées en matière de politique de la Ville et d'autoriser le Président du Conseil Général à conclure les conventions particulières constituant la condition préalable au versement des subventions accordées avec chacune de ces associations,
- pour les autres organismes énumérés dans le rapport et proposés pour l'octroi d'une subvention (hors FSE) dans le cadre des crédits d'insertion :
 - d'approuver les termes de la convention-type, jointe au présent rapport, portant fixation des montants de subvention et des droits et obligations du Département et de chaque organisme bénéficiaire de ces subventions versées au titre des actions menées en matière de politique départementale d'insertion,
 - d'autoriser le Président du Conseil Général à conclure, sur la base de la convention-type susmentionnée, une convention particulière constituant la condition préalable au versement des subventions accordées avec chacune de ces associations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER